

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00853

Numéro SIREN : 308 622 158

Nom ou dénomination : REGIONALE DE RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 7812

REGIONALE DE RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCQ

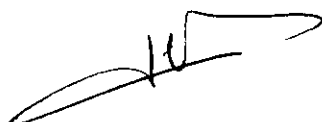
308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



**Pour API DEVELOPPEMENT S.A.S.
Mme Béatrice DEBOSQUE, ès-qual.**

2023 5007812

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS RDR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 384 RUE DU GENERAL DE GAULLE BP 85 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 0 8 6 2 2 1 5 8 0 0 1 9 1		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31082022	N-1 31082021			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (I) AH	AI	15 244	15 244	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	278 869	278 869	
		Constructions AP	AQ	8 540 833	4 412 595	4 128 238
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 220 605		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	60 281		457
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	45 734		45 734
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	29 349		29 349
TOTAL (II) BJ		BK	5 693 482	4 497 436	4 884 162	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	126 209	25 504	100 705
		Autres créances (3) BZ	CA	856 125		856 125
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : CD	CE	3 007 784		3 007 784
		Disponibilités CF	CG	2 010 491		2 010 491
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	6 563		6 563
TOTAL (III) CJ		CK	6 007 173	25 504	5 981 668	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	16 198 091	5 718 986	10 479 105	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS RDR				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)			DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	8 523 935	8 512 985
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	267 197	260 950
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	355 094	308 847
	TOTAL (I)			DL	10 246 227	10 182 783
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	27 246	43 737
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	27 246	43 737
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	14	178
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	63 600	63 600
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	52 157	33 182
	Dettes fiscales et sociales			DY	89 859	88 226
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		13 720
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	205 631	198 907	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 479 105	10 425 427	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	142 031
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS RDR							Néant ☐ *	
			Exercice N				Exercice (N - 1)	
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	987 313	FH		FI	987 313	1 011 289
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	987 313	FK		FL	987 313	1 011 289
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	16 491	1 845
	Autres produits (1) (11)					FQ	13 722	456
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 017 526
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	174 190	156 678
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	64 929	62 402
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	386 725	400 353
						GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		18 120
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		43 737
	Autres charges (12)					GE	9	42
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	625 855
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	391 671	332 257
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	18 173	16 003
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	18 173
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	63	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	63
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	18 109	16 003
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	409 781	348 260

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS RDR		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	60 416
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	60 416
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	46 246
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	46 246
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(46 246) 14 169
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	96 337 101 480
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 035 699 1 090 012
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	768 502 829 062
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	267 197 260 950
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	270 748 287 703
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	7 068 5 471
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	joindre en annexe : (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N
Amortissements dérogatoires		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		46 246	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS RDR</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	15 244	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG	278 869	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	7 485 013	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	382 730	KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	673 089	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 220 605	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	44 738	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	15 543	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	10 100 590	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	45 734	8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	29 349	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	75 083	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	10 190 918	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	15 244	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	278 869	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	7 485 013	MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	382 730	MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	673 089	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 220 605	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	44 738	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	15 543	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG		NH	10 100 590	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	45 734	ØZ		
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	29 349	2G				
TOTAL IV			I3		NJ		NK	75 083	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	10 190 918	ØM		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS RDR										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	2 987 184	PN	380 359	PO		PQ	3 367 544		
	Sur sol d'autrui	PR	382 730	PS		PT		PU	382 730		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	656 412	PW	5 908	PX		PY	662 320		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 220 605	QA		QB		QC	1 220 605	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	44 738	QI		QJ		QK	44 738		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 085	QM	457	QN		QO	15 543		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	5 306 756	QV	386 725	QW		QX	5 693 482		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	5 306 756	ØP	386 725	ØQ		ØR	5 693 482	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	46 247	R1	R2	R3	R4	R5	R6	46 247	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	46 247	X3	X4	X5	X6	X7	X8	46 247		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III)	NP	46 247	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	46 247		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	46 247	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	46 247		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS RDR</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	308 847	TM	46 247	TN	355 094			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ				
	TOTAL I	3Z	308 847	TS	46 247	TT	355 094			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	43 737	4B		4C	16 491	4D	27 246	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	43 737	TV		TW	16 491	TX	27 246	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	25 504	6U		6V		6W	25 504	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B	25 504	TY		TZ		UA	25 504		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	378 089	UB	46 247	UC	16 491	UD	407 845	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	16 491					
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ	46 246	UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS RDR										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	29 349	UV		UW	29 349				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	29 534		29 534						
	Autres créances clients	UX	96 674		96 674						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 985		12 985					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	827 068		827 068						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	16 070		16 070						
	Charges constatées d'avance	VS	6 563		6 563						
	TOTALUX		VT	1 018 246	VU	988 897	VV	29 349			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	14		14						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	63 600				63 600				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	52 157		52 157						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	24 304		24 304						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	30 608		30 608						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	34 947		34 947						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	205 631	VZ	142 031		63 600				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS RDR		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2022				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	267 197		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	96 337		
	Quote part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WO				
				XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR	363 534		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV			
		- imposées au taux de 0 %			WH			
		- imposées au taux de 19%			WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation)					2A	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY	
Majoration d'amortissement*					XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine - TE (44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		Y1		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)	XI	363 534	
					déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	363 534	XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS RDR										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	260 950		- Autres réserves	ZD		10 950			
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE		250 000			
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	260 950		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
					TOTAL II	ZH	260 950				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N - 1 :											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	9 855	12 222		
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	124 656		XQ	140 856	124 291		
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	10 592	9 381		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						VV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	12 886	10 783		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	174 190	156 678		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	12 243	9 851		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	52 686	52 551		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	64 929	62 402		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	200 075	257 197		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	25 890	31 739		
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	0.76 %	0.49 %		
	Numéro du centre de gestion agréé *			XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

REGIONALE DE RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 €uros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCO

308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2023

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2022, soit la somme de 267.197 €uros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 2,50 €uros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 250.000 €uros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 17.197 €uros, au poste "REPORT A NOUVEAU".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2023

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2022, soit la somme de 267.197 €uros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 2,50 €uros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 250.000 €uros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 17.197 €uros, au poste "REPORT A NOUVEAU".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API DEVELOPPEMENT S.A.S.**
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, *ès-qual.*

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale des HAUTS-DE-FRANCE



G R E F F E

REGIONALE DE RESTAURATION R D R

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE 308 622 158

Siège Social :

251 rue Jean Jaurès

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2022

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SAS au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088



Justine COUSIN
Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Hervé JOORIS
Valérie LECOEUVE
Christophe LEWANDOWSKI
Benoit VANDERSCHelden

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2022

A l'Assemblée générale de la société REGIONALE DE RESTAURATION - RDR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée REGIONALE DE RESTAURATION – R D R relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Page 1 sur 3



MARQUEUR DE REUSSITE

Société de commissaires aux comptes

 **Lille**
9 Rue Colesalle,
PA du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE

03 20 74 64 40

audit@aequitas.fr



aequitas.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

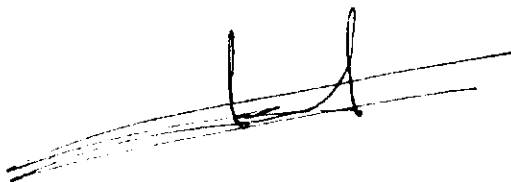
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 13 février 2023.

Pour AEQUITAS AUDIT



Christophe LEWANDOWSKI
Associé



Arnaud DHAUSSY
Associé

Commissaires aux Comptes